



# La Gazette

## SAINT ROMAIN EN VIENNOIS

*Journal officiel numéro 22 juillet - septembre 2020*



### SOMMAIRE

|   |                            |
|---|----------------------------|
| <b>MOT DU MAIRE</b>                       | <b>Page 3</b>              |
| <b>COMPTE-RENDU CONSEIL - INFO MAIRIE</b> | <b>Pages 4 et 6</b>        |
| <b>PROJET / TRAVAUX EN COURS</b>          | <b>Pages 8 et 9</b>        |
| <b>MA VIE DU VILLAGE</b>                  | <b>Pages 10 à 15</b>       |
| <b>COMITE DES FETES</b>                   | <b>Pages 16 et 17</b>      |
| <b>LES ASSOCIATIONS</b>                   | <b>Pages 17 à 20</b>       |
| <b>MON ENFANCE AU VILLAGE - REPORTAGE</b> | <b>Pages 22 à 24</b>       |
| <b>DIVERTISSEMENTS</b>                    | <b>Pages 21 - 25 et 27</b> |
| <b>RECETTE</b>                            | <b>Page 26</b>             |



**04 90 46 41 98**



**mairie84116@gmail.com**



**Saint-Romain en Viennois**



### Centre de traitement centralisé

Je ne souhaite à personne de vivre comme moi, de telles situations !

A plusieurs reprises, en situation de panique car un de vos proches est en urgence médicale, gisant sur le sol, baignant dans son sang ou bien victime d'un AVC, j'ai eu le reflexe comme beaucoup, d'appeler le « 18 » !

Après quelques instants d'attente, vous avez en ligne un pompier qui après vous avoir demandé votre CV complet, s'intéresse enfin au problème, vous demande pratiquement un diagnostic médical et enfin demande à parler à la victime ou pire encore, doit rappeler celle-ci sur son portable !!!

Vous expliquez pour la énième fois que la personne est inerte, dans le coma ou bien absolument pas en situation de parler au téléphone...mais rien n'y fait, le protocole est ainsi fait, froid et déshumanisé !

En plus de la panique, de l'urgence de la situation, vous êtes dans une colère noire face à un robot qui ne semble rien comprendre à la situation !

Et dans tout cela, votre victime est au plus mal et n'est toujours pas prise en charge !

Alors vous faites le « 15 » et vous recommencer...à lire depuis le début !!!

Alors oui, je suis en colère contre les pompiers, vous savez, ceux qui se déplacent rapidement et massivement pour un feu de forêt ou un accident de trottinette, ceux que l'on applaudit pour leur bravoure mais qui tergiversent longuement pour intervenir auprès d'un être humain à l'article de la mort...

Cette procédure de rappel est inhumaine, indigne du statut de pompier et irrespectueuse de la personne. Elle doit être modifiée.

Malheureusement, si rien ne change, vous vivrez comme moi un jour, de telles situations !



Michel  
SAUVAYRE

MURS  
ET  
SOLS  
CARRELES

NEUF et RENOVATION

06.10.03.75.50

**CARROSSERIE  
PROVENCIO**



Tél/Fax. 04 90 62 44 16  
carrosserieprovencio@orange.fr

## LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Romanaises, Chers Saint-Romanais,

L'été se termine avec les vendanges et dame nature va bientôt revêtir son manteau d'automne.

Durant la période estivale, malgré les réglementations dues au coronavirus nous avons pu organiser quelques manifestations qui ont fait oublier l'espace d'un instant la grande tristesse du confinement.

Toutes les festivités ont été organisées avec l'accord de la préfecture en respectant toutes les consignes de celle-ci : gel hydroalcoolique, masques, gants, prise de températures etc.

Aucun cas de contamination n'a été déploré dans le mois qui a suivi.

Le 1er septembre la rentrée des classes a eu lieu et 62 élèves étaient impatients de retrouver l'école rénovée et surtout les copains.

En attendant notre rendez vous habituel de début d'année 2021, restez prudent et prenez toutes les précautions pour éviter la transmission du virus.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et vous présente tous mes vœux de santé, bonheur, prospérité pour 2021.

Cordialement

Alain BERTRAND



**AUGIER**

**Route de Nyons  
ST ROMAIN  
04 90 46 46 46**

*avec vous, pour votre maison !*

**Le choix, le conseil pro, le sourire**

**30000 M<sup>2</sup> consacrés à la maison,  
à deux pas de chez vous !**

**WWW.AUGIER.FR**



Conseil Municipal du Jeudi 10 Septembre 2020 à 18 heures 30

## Rapports du Maire

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents, procède à l'appel et déclare que le quorum est atteint.

Etat des décisions du maire entre le 23 Juillet au 10 Septembre 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataire avec la convocation du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.

Il est nécessaire de se prononcer sur ces deux documents.

Unanimité

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Rapport 1</b> | <b>PROTOCOLE – Règlement de fonctionnement du conseil municipal</b> |
|                  | <b>Rapporteur : Monsieur Alain BERTRAND, Maire</b>                  |

Ajourné

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Rapport 2</b> | <b>FINANCES – Décision modificative n°1 – Commune</b> |
|                  | <b>Rapporteur : Monsieur Alain BERTRAND, Maire</b>    |

Unanimité

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Rapport 3</b> | <b>FINANCES – Emprunt</b>                   |
|                  | <b>Rapporteur : Monsieur Alain BERTRAND</b> |

Unanimité

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>Rapport 4</b> | <b>FINANCES – Bons de Noël 2020</b>                |
|                  | <b>Rapporteur : Monsieur Alain BERTRAND, Maire</b> |

Unanimité

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Rapport 5</b> | <b>RESSOURCES HUMAINES – Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.</b> |
|                  | <b>Rapporteur : Monsieur Alain BERTRAND</b>   |

Unanimité

|  |                           |
|--|---------------------------|
|  | <b>Questions diverses</b> |
|  |                           |



## CIMETIERE

Lors de notre 1<sup>er</sup> mandat, afin de maintenir le cimetière communal présentable et soigné, nous avons effectué un état des lieux où il apparaissait malheureusement, que de nombreuses concessions, tombeaux et caveaux n'étaient plus ni visités, ni entretenus. Il est important que la sépulture de vos proches soit propre et si possible, fleurie. Certes, nous n'avons pas toujours le temps de le faire nous-même, ou aussi souvent qu'on le souhaiterait, mais c'est surtout une obligation civique de chaque concessionnaire ou de ses héritiers, d'assurer l'entretien régulier de la sépulture, c'est une exigence morale.

### **Une sépulture est considérée comme une propriété privée.**

Le concessionnaire a de ce fait des droits dit d'usages, mais surtout des obligations précises à respecter. Parfois méconnues, le défaut de ces obligations peut entraîner des sanctions pénales et induire une procédure de reprise par la commune...

Notre démarche reste bienveillante, cependant cet article vous invite à effectuer ces travaux d'entretien le plus souvent possible et surtout en prévision des fêtes de Toussaint.

Si besoin, nos services peuvent vous mettre en relation avec des sociétés ou auto-entrepreneurs locaux, qui proposent des forfaits d'entretien de sépultures.

Merci.

## La loi sur l'entretien d'un monument funéraire

### **Article L2223-17**

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non .

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

### **Article R2223-12**

Une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession.

Une procédure ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

### **Article R2223-13**

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter.

Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession.

Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Le maire ou son délégué se rend au cimetière accompagné par le commissaire de police ou, à défaut de ce dernier, par le garde champêtre.



## **Article R2223-14**

Le procès-verbal :

- indique l'emplacement exact de la concession ;
  - décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve ;
  - mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droit et des défunts inhumés dans la concession.
- Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal.

Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans.

Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus.

## **Article R2223-15**

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.

La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

## **Article R2223-16**

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière.

Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle.

Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

## **Article R2223-17**

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté.

Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

## **Article R2223-18**

Après l'expiration du délai de trois ans, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17.

## **Article R2223-19**

L'arrêté du maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

## **Article R2223-20**

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession.

Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées.

**Lors de ces reprises de concessions, les restes mortuaires sont placés dans un reliquaire et déposés dans l'ossuaire municipal, ou crématisés selon les pratiques en vigueur dans la commune**



## QUESTIONS EXISTENTIELLES ET GRAMATIQUES

- Les moulins, c'était mieux à vent ?
  - Quand on voit beaucoup de glands à la télé, faut-il changer de chêne ?
  - Si le ski alpin... qui a le beurre et la confiture ?
  - Je m'acier ou je métal ? Que fer ?
  - Un prêtre qui déménage a-t-il le droit d'utiliser un diable ?
  - Personne ne trouve étrange qu'aujourd'hui des ordinateurs demandent à des humains de prouver qu'ils ne sont pas des robots ?
  - Est-ce que les lunettes de WC en bois sont fabriquées par des opticiens menuisiers ?
- Est-ce qu'à force de rater son bus on peut devenir ceinture noire de car raté ?
- Est-ce qu'un psychopathe peut être embauché comme psychologue Lustucru ?
  - Si Gibraltar est un détroit, qui sont les deux autres ?
  - Si on pète après avoir mangé un pavé de biche, peut-on dire que l'on a des gaz à effet de cerf ?
  - Est-ce que l'on peut dire d'une vegan moche que c'est un boudin, ou bien y a-t-il un légume prévu pour ça ?
  - Est-ce que l'on peut demander à une femme battue si son mari est un bon coup ?
  - Lorsqu'un homme vient d'être embauché aux pompes funèbres, doit-il d'abord faire une période de décès ?
  - Le 31 mai c'est la journée sans tabac, alors que le lendemain c'est le premier joint !

**L'Estagnié** 

Meubles Contemporain & Tradition

Literie

Décoration

Cuisines & Bains



T.09 70 71 22 22  
605, route de Nyons - 84110 SAINT-ROMAIN EN VIENNOIS

# VAISON MATERIAUX

04 90 36 14 16 – 06 14 70 71 (27/26)



SABLES / GRAVIERS / LIVRAISONS

PARTICULIERS & ENTREPRISES

## BETON PRET A L'EMPLOI



### 1- Encore une restauration !

Faisant suite à la restauration du vitrail de Ste Anne (lire gazette 21) voici le premier tableau restauré par Mme Evrard, sur les 4 prévus au programme. Vous pourrez désormais admirer ce superbe « Sainte Marguerite et son bourreau » dans l'une des chapelles de l'église communale.



### 2- Espace de collecte des déchets

Le nouveau lieu de collecte des déchets situé chemin d'Entrechaux, à l'entrée du Clos de la vieille, sera terminé pour la fin de l'année.

En revanche, afin de faire face aux livraisons nocturnes toujours plus importantes de « nos généreux donateurs »..., la municipalité compte installer rapidement des caméras de surveillance sur certains points de collecte. Malheureusement, les incivilités sont trop récurrentes pour ne pas intervenir et s'il le faut, le Maire dressera des procès verbaux.



## GARAGE DE LUCA



### SERVICE DEPANNAGE

7j/7 et 24h/24  
Agrémenté par  
les assistances

### ATELIER MECANIQUE CARROSSERIE

Réparations toutes  
marques véhicules  
légers et utilitaires

### VENTE

Véhicules  
occasions toutes  
marques et  
véhicules neufs



665 AVENUE MARCEL PAGNOL – 84110 VAISON LA ROMAINE

Tél 04.90.36.24.33 – Fax 04.90.36.18.01

accueil@ggedeluca.fr





### 3 - CD 938 « Route de Nyons »

Le service départemental des routes entamera les travaux d'aménagement et de sécurisation de cet axe routier important pour la commune, dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Entre les rd-points d'Intermarché et d'Augier, nous aurons ainsi deux voies de circulation plus marquées, bordées de deux bandes colorées multifonctionnelles, dédiées aux cycles et piétons. Il n'y aura pas de fermeture du CD938 pendant la durée du chantier, sauf peut-être pour la pose finale de l'enrobé (voir l'arrêté en mairie)

Le coût est réparti à 70% pour le Département et 30% restant de subventions diverses et la commune.



### 4 – Atelier « Peinture » à l'école primaire.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de peintures a débuté cet été à l'école, avec le choix des couleurs par les utilisatrices. La Cantine et la classe de CP-CE1 sont terminées. La suite lors des prochaines vacances scolaires. Merci à Morgan Moinier pour sa réactivité et la qualité de son travail!

Nos agents techniques en ont profité pour repeindre les jeux au sol de la cour et rafraichir les lettres : « **ECOLE PUBLIQUE** ».



Domaine  
*Le Puy  
du Maupas*



*Chambres d'Hôtes - Gite*  
*Caveau de Dégustation / Vente*

*Famille Sauvage*

Tel : 04.90.46.47.43

domaine@puy-du maupas.com



[www.puy-du-maupas.com](http://www.puy-du-maupas.com)

1678 Route de Nyons - 84110 Puyméras



### 1– En toute sécurité !

La fête votive s'est déroulée comme chaque année pour la Ste Anne, dans le respect des conditions sanitaires établies par la Ss-Préfecture. Le public, conscient des conditions particulières liées au Covid19, s'est malgré tout déplacé en nombre à chaque soirée, pour profiter de l'ambiance musicale et festive.

Au lendemain de ces quatre jours de fête populaire, le Bistrot des romains, le Comité des fêtes et la Municipalité de St Romain remercient chaleureusement la Brigade de Gendarmerie de Vaison et les renforts de l'Escadron Mobile de Gap, pour leur travail de maintien de l'ordre et de surveillance, tout au long de la fête.



Nous tenions à les féliciter pour leur présence discrète et leur participation.

La réussite de nos manifestations dépend aussi de la sécurité. Merci !

Les gendarmes en renfort de Gap, prennent la pose avec M. Le Maire.

# VAISON SERVICE

IMAGE - SON - MULTIMEDIA - TELEPHONE - ELECTROMENAGER

**PRO&Gie**  
le Réflexe Gentillesse

TV et HIFI / ELECTROMENAGER / ANTENNES TNT et SATELLITE  
ARTICLES CULINAIRES

VAISON SERVICE – Distributeur agréé CANAL + / CANALSAT  
Route de Nyons –ZA Le Flez VAISON LA ROMAINE - Tél.04 90 36 30 03  
vaison.service@orange.fr - www.procie-vaion-la-romaine.com



## 2- Incendie du 15 août

Le 15 août restera gravé dans les mémoires comme un triste épisode, venant s'ajouter à toutes ces péri-péties déjà terribles, de l'année 2020 !

Vers 15h sur le chemin d'Entrechaux, un feu de broussailles se déclarait embrasant bientôt tous les val-lats et la forêt de Faucon. Malgré l'intervention rapide de Canadairs, Pélicans et Dash, l'incendie redou-blait de violence entre chaque rotation et semblait impossible à stopper !

Les 500 pompiers au sol, venus en renforts de tous les départements voisins parvenaient à maîtriser le feu vers minuit, à la lisière du lotissement de la montagne de Faucon. Par miracle, aucune victime ni aucun dégât majeur ne sont à déplorer ; seulement des habitants et des campeurs évacués, un trauma-tisme à oublier et désormais un paysage de cendres à supporter encore des années...







Alors un grand Merci à tous ces soldats du feu, au sol et dans les airs, pour leur engagement et leur travail !

*Merci*



...  
Sans oublier tous ces gestes de soutien et d'encouragement, un verre d'eau, des bières, l'accueil de personnes évacuées ou bien comme Loïc et Rebecca qui offraient gracieusement à 3h00 du matin des Burgers/frites, aux pompiers de passage épuisés et affamés ...

Bravo et Merci à tous !

**CART**   
*Mon énergie à votre service*  
électricité générale  
alarme - vidéo - automatisme  
cartelec84@gmail.com 06 62 49 93 67  
84118 St-Romain-en-Mannois



### 3- Visites de courtoisie

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre son service de « visite de courtoisie » auprès de ses anciens, seuls, éloignés du centre du village et isolés. Ces visites permettent de maintenir un contact humain et un lien social entre le Maire et ses administrés les plus âgés mais également, d'apporter un soutien moral en brisant la routine et la solitude.

Il ne s'agit pas de remplacer ni votre infirmière, ni votre femme de ménage ou encore de se substituer aux services d'une assistante sociale, mais bien d'être à la fois un contact social représentant le Maire et un lien facilitateur avec ses services.

C'est Christine PEYRE, fidèle au poste, qui est toujours en charge de cette mission.

Les visites se dérouleront toute l'année, le mercredi matin de 8h30 à 12h00.

### 4- Rentrée scolaire

Une belle rentrée 2020, avec plus de 60 élèves cette année et un peu de douceurs pour bien commencer cette journée pas comme les autres !



**Connect'In**  
Téléphonie & Multimédia • Réparation & Dépannage  
Ouverture du mardi au samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
Fermeture le lundi  
Galerie Marchande Intermarché - Le Bas Flez  
84110 Saint Romain en Viennois  
04 90 41 73 92



## 5- La Table des anciens

La municipalité s'est engagée à prendre soin de ses anciens et c'est en partenariat avec le « Bistrot des romains », que l'on vous propose dès mi-octobre 2020, un projet expérimental de repas des anciens, **2 jours par semaine** pour commencer, afin de rompre avec l'isolement et la solitude des repas.

Chaque **Mercredi et Vendredi à midi**, un menu complet à 10€, sera proposé à la « Table des anciens » !

Il vous suffit pour en bénéficier, d'être **résident St Romanais de 70ans et plus, inscrit sur liste électorale**, d'acheter votre ticket au bar et de vous installer à **12h00** à la table des anciens. Loïc et Rebecca vous serviront un menu spécial, préparé du jour avec des produits frais et servit avec le sourire.

Venez profiter de cette offre au **maximum 4 fois par personne / mois**.

Elle vous permet d'avoir le choix de dîner seul chez vous ou bien entre amis et en toute convivialité. Vous êtes ainsi au cœur de votre village et participez à sa vie sociale. Attention, **les places à table sont limitées à 6 couverts**.

Les invitations sont possibles, mais au tarif normal du menu du jour, dans la limite des places disponibles à la table des anciens et à la diligence des patrons.

Cette initiative qui vient en complément des livraisons de repas à domicile du CCAS, n'a pas vocation à les concurrencer mais plutôt à enrichir l'offre. Ce projet pourra bien sûr évoluer selon votre participation et vos observations et surtout selon le futur que nous imposera la Covid !

## 6- Nouveau médecin à Faucon

Pour le bien de tous, un nouveau médecin s'installe au centre médical de Faucon



FAUCON  
LE PÔLE SANTÉ "LA BERGÈRE"

ACCUEILLERA À PARTIR DE  
DÉCEMBRE 2020

DOCTEUR GARANX ALAIN

MÉDECIN GÉNÉRALISTE, SPÉCIALISTE  
EN GÉRIATRIE,  
EXERÇANT DEPUIS DE NOMBREUSES  
ANNÉES À LILLE

### RAMASSER, CE N'EST PAS S'ABAISSER, nom d'un chien !!!

Ce message s'adresse comme un énième rappel à tous les propriétaires malveillants qui se reconnaîtront, avant de malheureusement devoir en arriver aux procès-verbaux.

Tant que votre chien n'est pas capable de s'asseoir sur les WC, alors c'est à vous de ramasser !

L'interdiction des déjections canines relève de la compétence de votre Mairie qui est "responsable de la salubrité publique". Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces des jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



### ATTENTION :

« Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déposer, en lieu public ou privé, **des ordures, déchets, déjections...** » est considéré comme une infraction par le code pénal (Article R632-1), sanctionnée par une contravention de 35€ puis 75€ si non-paiement (décret n° 2007-1388 du 26 sept 2007).

Une publicité pour Citroën Valdeluc'Auto. En haut à gauche, le logo Citroën et le nom "VALDELUC'AUTO" sont affichés. En haut à droite, les services proposés sont listés : "Entretien et Réparations toutes Marques", "Ventes voitures neuves et occasions", "Dépannage 7/7j et 24j/24h". Au centre, trois voitures Citroën sont présentées : une petite citadine blanche, un SUV blanc et une berline rouge. En bas à gauche, le slogan "CITROËN CREATIVE TECHNOLOGIE" est écrit. En bas, l'adresse "510, Chemin de l'Ayguette - 84 110 VAISON LA ROMAINE" et les coordonnées "Tél : 04 90 36 51 60 - Fax : 04 90 36 51 61 - e-mail : valdeluc.auto@orange.fr" sont indiquées.





Feu de la St Jean

24 juin



Repas republicain  
14 juillet





# Fête votive



## **Dimanche 13 Septembre**

Sous un très beau soleil de Provence, s'est tenue la première journée « Exposition de véhicules anciens » dans notre village. Grâce au comité des fêtes plus de 60 véhicules d'exception se sont retrouvés dans le cœur de notre merveilleux village. Grâce aux volontaires (exposants, organisateurs...) nous avons participé à la découverte de nombreuses automobiles (Autobianchi Abarth HP70, P60...) et quelques cyclomoteurs. Les propriétaires de ces véhicules nous ont contés de nombreuses anecdotes. C'est avec plaisir que je vous en citerai quelques une mais je ne pourrai pas transcrire leur passion. Vous n'avez pas d'autres solutions que de les rencontrer si vous souhaitez les entendre. Ces exposants ainsi que les centaines de



visiteurs ont pu grignoter quelques sandwiches proposés par le comité des fêtes. Suite à cette première réussite, nous pouvons déjà vous donner rendez-vous pour une nouvelle exposition l'année prochaine. Qui sait ? Peut-être que l'année prochaine le comité des fêtes ne s'arrêtera pas à une exposition...



## Avis aux promeneurs... c'est l'Ouverture 2020 !

La nouvelle saison cynégétique a débuté ce 13 septembre, après un été chaud, très sec et... très masqué ! La faune sauvage aime la chaleur propice aux gîtes et aux couvées, mais s'accommode difficilement de la sécheresse ! Le terrible incendie du 15 août sur Faucon, aura été traumatisant pour le gibier et surtout dévastateur. Malgré tout, on voit déjà une présence en nombre des sangliers dans le département et parfois même, sur notre terrain de football !

Espérons que le petit gibier n'aura pas trop souffert...

La saison 2019 a été marquée par la réforme du permis national à 200€ mais aussi par la création d'une taxe territoriale de 0,35€/Ha. Cette contribution solidaire aide à indemniser les dégâts aux exploitants agricoles (env. 130.000€/an pour le Vaucluse). Sinon, sachez que le loup se propage en Ventoux, avec 4 meutes repérées et certainement plus de 25 loups !

Cet été, les membres de l'association ont remis à neuf la cabane de chasse et ses abords. Nous avons positionné de nouveaux miradors sur la commune, afin d'améliorer encore la sécurité des tirs. Merci à tous !

La soirée BBQ a permis aux chasseurs de se retrouver en famille, pour profiter d'une belle journée d'été et c'était le 28 août dernier, que les cartes de membres ont été distribuées, dans la bonne humeur. Le Bureau est sans changement.



**La saison 2020 est fixée par décret du 13 Sept au 28 Février 2021 au soir.**

« La chasse c'est le partage du territoire, le respect de la nature et des activités de chacun ». Belle saison à tous !

Le Président A. David et tous les chasseurs vous souhaitent de très belles fêtes.



† « Toutes nos condoléances sincères et affectueuses pour notre ami chasseur Lucien, qui vient de perdre sa fille Sophie Baud âgée seulement de 46 ans. Rien de pourra combler ta peine et ce vide immense, mais nous sommes là, auprès de toi »



1000 m2 à VAISON LA ROMAINE  
ZA le bas Flez  
Tél : 04 90 36 17 63 - [www.meyson.fr](http://www.meyson.fr)



### Fête de Sainte Anne

Le 26 juillet, comme le veut la tradition, la cérémonie religieuse a débuté par la procession dans le village. La statue de la Patronne de notre village, portée fièrement par quatre messieurs, a fait son petit tour annuel. Les paroissiens ont entonné les chants soutenus par Delphine et sa cornemuse. Dans l'église mise aux normes Covid, les participants ont pu suivre sereinement la messe célébrée par le père Robert SAWA. A la sortie, nous avons partagé dans la joie et la bonne humeur, la marquissette et les oreillettes au grand plaisir des convives.

### Catéchisme

Le caté a repris le mercredis 9 septembre à 10h30 à Vaison et Puyméras pour les enfants d'âge scolaire. Les inscriptions se font au presbytère de Vaison, tous les matins du mardi au samedi de 9h30 à 11h30. Contactez-nous au 04 90 36 05 65.

### 1<sup>ère</sup> Communion

Le 27 septembre deux enfants du village ont fait leur 1<sup>ère</sup> communion dans notre église paroissiale, entourés de leur famille et des paroissiens.

Nous leurs souhaitons de grandir spirituellement sous la protection de Ste Anne.

### De la fête à la tristesse

Voilà déjà 6 mois que la coupe de France d'enduro s'est déroulée à St Romain en Viennois. Dès la fin de l'épreuve les membres du moto-club se sont mobilisés pour clôturer cette belle épreuve : remise en état des chemins, dé-fléchage du circuit, remise en état des différents parkings etc...

Malheureusement comme de partout dans le monde, la crise de la Covid 19 a touché également le milieu de la moto. En effet dès la semaine suivant notre épreuve, la Fédération française de motocyclisme prenait la lourde décision d'annuler l'ensemble des épreuves nationales et internationales sur le sol français.... Autant dire que notre épreuve à St Romain n'a tenue qu'à un fil !!!

Confinement oblige, les membres du moto-club ont respecté à la lettre les consignes sanitaires et aucune sortie ne fut organisée jusqu'au déconfinement (autant vous dire que l'attente fut bien longue).

A ce jour les courses ont repris et les différents membres du moto-club participent donc à l'ouverture du championnat de France d'enduro au PUY EN VELAY ; au niveau régional, la prochaine manche se déroulera à MAZAN pour la traditionnelle endurance.

Et ce 15 août, une dernière catastrophe est venue attrister au plus haut point les membres du moto-club et les habitants : ce terrible incendie marquera pendant des décennies notre région et notre terrain de jeux et de belles balades favori. Le moto-club souhaite fortement s'investir et va très prochainement entrer en contact avec les autorités compétentes pour apporter son soutien lors des futurs travaux de nettoyage dans les bois.



**Voici le programme des matchs ALLER de l'OSR :**

OSR/ BOLLENE2 13/09/2020 = Gagné par forfait de Bollène

OSR/US ST SATURNIN 11/10/2020

OSR/SARRIANS 08/11/2020

OSR/DENTELLES-FC3 06/12/2020

OSR/US GRES D'ORANGE ... et OSR/TRAVAILLAN-FC 20/12/2020

L'OSR communique qu'elle désire monter une ou plusieurs équipes de jeunes.

Nous recherchons donc dans la catégorie U11, des jeunes nés en 2009/2010/2011.

CONTACT : M. Volpilhac au 0676949929 ou bien email : [pascal\\_volpilhac@bbox.fr](mailto:pascal_volpilhac@bbox.fr)

Le Club espère de tout cœur que la COVID va se calmer, sinon ça sera dur de boucler la saison sportive-ment et financièrement !

LOSR est à la recherche de nouveaux partenaires, supporters, sponsors, bienfaiteurs ou membres actifs de l'association... N'hésitez pas, rejoignez-nous!

Sportivement votre, ALLEZ SAINT ROMAIN !

**VAISON MENAGER**  
**Ets BRANDO**

*Tout pour la maison  
intérieur et extérieur*  
**VENTE - INSTALLATION**  
**LIVRAISON - DEPANNAGE**



**Bricolage - Décoration - Jardinage - Moquette - Peinture**  
**Outillage - Plein air - Électroménager - Meubles - Literie**  
**Cuisines - Climatisation - Électricité - Sanitaire**  
**Luminaires - Vaisselle - Jouets - Cadeaux - Linge de maison**

Ouvert du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-19h • Samedi : 9h-12h et 15h-19h

**Tél : 04 90 36 06 67 - Fax : 04 90 36 18 80**  
**e-mail : [vaisonmenager@wanadoo.fr](mailto:vaisonmenager@wanadoo.fr)**  
**440, av. Marcel Pagnol - Route de Nyons - Vaison-la-Romaine**

## Comment fabriquer de la peinture gonflante ?

La peinture gonflante peut se fabriquer facilement avec les ingrédients que nous avons tous dans la cuisine. C'est un atelier créatif que les enfants vont adorer en passant de petit chimiste à peintre !

Voici les étapes :

- Mélangez 3 cuillères à soupe de farine avec 1 sachet de levure chimique
- Ajoutez 3 cuillères à soupe de sel fin et 5 cuillères à soupe d'eau
- Mélangez le tout jusqu'à obtenir une pâte épaisse
- Répartissez la pâte dans des petits bols
- Ajoutez dans chaque bol quelques gouttes de colorants ou un peu de peinture de la couleur de votre choix

Laissez place à votre imagination en utilisant des pinceaux, des cotons-tiges, des bouchons en liège...

Une fois le chef-d'œuvre terminé, passez-le au micro-onde pendant 30 secondes à 700W. Laissez-le refroidir quelques instants et vous pouvez admirer le résultat !

A vos pinceaux



**BRICO** **MARCHE**  
*Pouvoir tout faire **Moins cher***

245 Route de nyons - RD938  
**84110 SAINT ROMAIN EN VIENNOIS** 04 90 36 31 22  
OUVERT du Lundi au Samedi de 9H00 à 12h00 et de 14H00 à 19H00

VOUS AVEZ LES IDEES, NOUS AVONS LES PRIX.



*Des blagues et des petites bêtises de gamins du village, où chacun pourra se reconnaître et peut-être enfin savoir la vérité.... mais les faits sont prescrits !  
Tiens, je vais vous raconter ...*

*« Le ciel bleu sur nous peut s'effondrer, et la glace peut bien s'écrouler... »*

C'était en février 67 ou 68, je ne me souviens plus très bien... Un de ces hivers rigoureux de l'époque où le gel envahissait tous les points d'eau, où les rivières et même les fleuves gelaient en plein. On ne parlait pas encore du réchauffement climatique, alors j'allais trouver un peu de chaleur dans le rapprochement seins-thétique !

Toujours est-il que ce jour là, j'avais la garde de mon petit frère ! Ca tombait plutôt mal, car pour ne rien vous cacher, j'avais un petit rendez-vous à 16h au lavoir, avec ma chérie de l'époque. Ce n'était pas si fréquent à mon jeune âge d'avoir un flirt, alors petit frère ou pas, pas question de passer à côté d'une séance de bisous ; je décidais donc de l'emmener avec moi.

Nous étions là, tous les deux gelés, le lavoir aussi et « Félicie » aussi !

Mon frère s'empressa de me lâcher la main pour commencer à escalader le bassin, comme on escalade une cascade de glace. Je m'empressais de serrer ma belle sur le banc, un peu à l'écart, pour commencer également à escalader son corsage, bien blottit sous des couches de laine, tricotées main !

Mon frère testait une première glissade alors que j'en étais déjà à mon premier patin !

Tout allait pour le mieux, mon frère se prenait pour un joueur de hockey, tombait, rigolait et se relevait pour continuer son manège. Mon expédition en terres inconnues était en bonne voie, les bisous et les caresses s'enchaînaient, toute mon attention étant focalisée sur la découverte d'une poitrine généreuse. C'est alors qu'un CRAAAC! magistral parvint à nos oreilles ... enfin, plutôt celles de ma copine, car les miennes étaient enfouies dans les fines couches de laine et de dentelle ! La glace avait cédé... et mon frerot se débattait comme un bébé phoque pris dans les griffes d'un ours blanc, plus souvent sous la glace que dessus et parfois criant et suffoquant même...

Dois-je raconter ma vitesse d'intervention « débraillée », pour le sauver des eaux ? La triste fin de mon cours d'éducation sexuelle ? Notre retour à la maison transis de froid ? L'explication minable qu'il m'avait fallu inventer pour expliquer notre après-midi à ma mère... Je me souviens encore aujourd'hui du regard de ma mère, mais pas celui de ma copine !

*Peu m'importe si tu m'aimes, je me fous du monde entier !...*

Envoyez-nous vos histoires à cette adresse : [lagazette.saintromain@gmail.com](mailto:lagazette.saintromain@gmail.com)



**ALARME ET COURANT FAIBLE**

Alarme    Téléphonie    Vidéosurveillance    Contrôle d'accès    Réseaux IP

**04 65 02 01 00**  
[www.acf-concept.fr](http://www.acf-concept.fr)

## Détecteur de fumée : sécurité incendie dans le logement.

L'installation d'un détecteur de fumée, officiellement appelé détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF), est obligatoire dans tous les logements d'habitation. C'est ce qui résulte de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 qui avait prévu de généraliser ce type de dispositif d'alerte incendie dans un délai de cinq ans.

Le détecteur avertisseur autonome de fumée (**DAAF**), appelé détecteur de fumée, est un appareil qui détecte les fumées et émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. Le DAAF doit être installé dans tous les logements. L'occupant (le locataire ou le propriétaire) doit déclarer à son assureur que le logement est équipé d'un DAAF.

Le DAAF doit :

- être muni du marquage CE ,
- **et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.**



### Installation :

Le DAAF doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas d'un studio), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain.

Dans les logements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 DAAF par étage. Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'en installer plusieurs.

### Les DAAF communicants :

Certains modèles de DAAF, dit communicants, disposent d'une fonctionnalité particulière leur permettant de vous avertir lors d'un déclenchement. Via votre smartphone ou par l'appel d'un opérateur de Télésurveillance, si c'est un modèle interconnecté à votre alarme, vous serez alerté à distance.

Ce principe a deux avantages par rapport aux modèles de détecteurs conventionnels, le premier est la supervision du détecteur qui permet d'être avertis en cas de défaillance de l'équipement ou d'une panne imminente de la pile et le deuxième avantage, non négligeable, est de protéger vos biens en cas d'absence.

**OUVERT de**  
**10h00 à 23h**

**7 jours/7**

**ST-ROMAIN  
EN-VIENNOIS**

450 traverse d'Orange 84110 ST-ROMAIN-EN-VIENNOIS
Tél. 04 90 37 08 68



- « Affaires scolaires, jeunesse, sports et loisirs » : Florence BERTRAND
- « Affaires sociales » : Joël BOUFFIES
- « Aménagement de l'espace » : Jean François PERILHOU
- « Culture » : Marie Claire MICHEL
- « Développement économique » : Frédéric ROUX
- « Développement numérique » : Sophie RIGAUT
- « Environnement » : Roland RUEGG
- « Finances » : Frédéric ROUX
- « Petite enfance » : Corinne GONNY
- « Services urbains » : Roger ROSSIN

### Constitution d'une commission permanente d'appel d'offres (CAO) et de marchés publics à procédures adaptée (MAPA)

Il est proposé au regard de leurs délégations respectives, deux délégués tels que listés ci-dessous Jean Pierre LARGUIER, Président de droit

- Frédéric ROUX délégué aux finances
- Alain BERTRAND délégué aux travaux



**AF COIFFURE**

AVEC OU SANS  
RENDEZ - VOUS 04.90.28.05.42


Ouvert du lundi au samedi  
de 9h à 18 h

Galerie Intermarché - St Romain En Viennois




*La Verriere*  
artisan fleuriste

0490623271



Cédric BERNARD  
Artisan Carreleur  
06 21 30 91 19  
carrelage.bernard@gmail.com

Carrelage  
Faïence  
Neuf & Rénovation







## Bûche aux marrons glacés

Pour 6 personnes

Préparation 45 min cuisson 10 min réfrigérateur au moins 6 h

### *Ingrédients :*

4 œufs , 100g de farine ,200 g de sucre, 100 g de brisures de marrons glacés, 250 g de crème de marrons 250 g de mascarpone

15 cl de crème liquide,15 g de beurre ,3 cuillères à soupe de liqueur de marrons, 6 g de gélatine en feuilles.

Pour le glaçage: 12 cl de crème liquide,30 g de beurre, 120 g de chocolat noir, 12 marrons glacés.

### *Préparation :*

Tapissez une plaque de papier sulfurisé beurré. Portez à ébullition 10 cl d'eau avec 50 g de sucre .Ajoutez la liqueur de marrons.

Chauffez le four à 180°C.Fouettez les jaunes d'œufs avec le reste de sucre. Ajoutez la farine et les blancs d'œufs montés en neige.

Étalez sur le papier, cuisez 10 min. Retournez le biscuits sur un linge, ôtez le papier. Coupez en 3 rectangles aux dimensions d'un moule à cake.

Imbibez les de sirop aux marrons.

Faites fondre la gélatine réhydratée et essorée avec 3 cuillères de mascarpone sur feu doux. Fouettez le reste de mascarpone avec la crème de marrons. Ajoutez la gélatine, les brisures de marrons puis la crème montée en chantilly. Tapissez le moule d'un film. Placez un rectangle de biscuit puis de la mousse. Renouvelez l'opération, terminez par du biscuit. Réfrigérez 6 heures.

Démoulez la bûche sur un plat. Mélangez la crème bouillante avec le chocolat haché. Incorporez le beurre, étalez sur la bûche. décorez de marrons glacés et mettre au frais.

Bonne dégustation et Bonnes Fêtes de Noël.



CÔTES DU RHÔNE / CÔTES DU RHÔNE VILLAGES  
84110 Saint Romain en Viennois

06 20 43 01 01

**TAXI PARIS**

VAISON LA ROMAINE N°3  
TOUS TRANSPORTS: GARES, AEROPORTS, HOPITAUX, COLIS 777



# RESULTATS DES JEUX

## Correction de la dictée :

Flambées / Guêtres / Regarder / Ferraille / Craquer / Croassements / Luttent / Allongeant / ses / Cabriolet

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 1 | 9 | 4 | 5 | 7 | 2 | 6 | 3 |   |   |   | 7 | 5 | 3 | 8 | 4 | 6 | 2 | 1 | 9 |
| 7 | 5 | 6 | 2 | 8 | 3 | 4 | 9 | 1 |   |   |   | 4 | 2 | 9 | 7 | 1 | 5 | 3 | 6 | 8 |
| 3 | 4 | 2 | 9 | 1 | 6 | 5 | 7 | 8 |   |   |   | 1 | 8 | 6 | 2 | 3 | 9 | 4 | 5 | 7 |
| 2 | 8 | 3 | 6 | 9 | 4 | 1 | 5 | 7 |   |   |   | 6 | 7 | 2 | 9 | 8 | 1 | 5 | 4 | 3 |
| 4 | 9 | 1 | 7 | 2 | 5 | 3 | 8 | 6 |   |   |   | 8 | 3 | 4 | 6 | 5 | 2 | 9 | 7 | 1 |
| 6 | 7 | 5 | 1 | 3 | 8 | 9 | 2 | 4 |   |   |   | 5 | 9 | 1 | 4 | 7 | 3 | 8 | 2 | 6 |
| 9 | 6 | 4 | 3 | 7 | 2 | 8 | 1 | 5 | 2 | 3 | 6 | 9 | 4 | 7 | 5 | 6 | 8 | 1 | 3 | 2 |
| 5 | 2 | 7 | 8 | 4 | 1 | 6 | 3 | 9 | 8 | 4 | 7 | 2 | 1 | 5 | 3 | 9 | 7 | 6 | 8 | 4 |
| 1 | 3 | 8 | 5 | 6 | 9 | 7 | 4 | 2 | 9 | 1 | 5 | 3 | 6 | 8 | 1 | 2 | 4 | 7 | 9 | 5 |
|   |   |   |   |   |   | 1 | 6 | 8 | 4 | 9 | 3 | 7 | 5 | 2 |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   | 2 | 9 | 4 | 7 | 5 | 1 | 8 | 3 | 6 |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   | 3 | 5 | 7 | 6 | 2 | 8 | 1 | 9 | 4 |   |   |   |   |   |   |
| 6 | 7 | 9 | 4 | 2 | 1 | 5 | 8 | 3 | 1 | 6 | 2 | 4 | 7 | 9 | 8 | 2 | 3 | 6 | 5 | 1 |
| 5 | 8 | 4 | 7 | 3 | 6 | 9 | 2 | 1 | 5 | 7 | 4 | 6 | 8 | 3 | 5 | 1 | 7 | 4 | 2 | 9 |
| 2 | 3 | 1 | 8 | 9 | 5 | 4 | 7 | 6 | 3 | 8 | 9 | 5 | 2 | 1 | 9 | 4 | 6 | 7 | 8 | 3 |
| 1 | 4 | 2 | 9 | 5 | 3 | 7 | 6 | 8 |   |   |   | 1 | 6 | 2 | 3 | 5 | 4 | 9 | 7 | 8 |
| 3 | 5 | 6 | 1 | 8 | 7 | 2 | 9 | 4 |   |   |   | 3 | 9 | 8 | 6 | 7 | 2 | 1 | 4 | 5 |
| 7 | 9 | 8 | 6 | 4 | 2 | 1 | 3 | 5 |   |   |   | 7 | 5 | 4 | 1 | 9 | 8 | 3 | 6 | 2 |
| 9 | 1 | 7 | 5 | 6 | 8 | 3 | 4 | 2 |   |   |   | 2 | 3 | 5 | 7 | 6 | 9 | 8 | 1 | 4 |
| 4 | 6 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 | 5 | 7 |   |   |   | 8 | 4 | 6 | 2 | 3 | 1 | 5 | 9 | 7 |
| 8 | 2 | 5 | 3 | 7 | 4 | 6 | 1 | 9 |   |   |   | 9 | 1 | 7 | 4 | 8 | 5 | 2 | 3 | 6 |





## DES VERBES TOMBÉS DANS L'OUBLI ?....

Sais-tu que... Le chien aboie quand le cheval hennit  
et que beugle le bœuf et meugle la vache ?  
Que l'hirondelle gazouille, la colombe roucoule et le pinson ramage.  
Que les moineaux piaillent, le faisan et l'oie criaillent  
quand le dindon glousse.

Que la grenouille coasse mais le corbeau croasse et la pie jacasse.  
Et que le chat comme le tigre miaule, l'éléphant barrit,  
l'âne braie, mais le cerf rait.  
Que le mouton bêle évidemment et bourdonne l'abeille,  
brame la biche quand le loup hurle.

Tu sais, bien sûr, tous ces cris-là mais sais-tu que si le canard nasille,  
les canards nasillardent, que le bouc ou la chèvre chevrote,  
que le hibou hulule mais que la chouette, elle, chuinte,  
que le paon braille et que l'aigle trompette ?...

Sais-tu encore... que si la tourterelle roucoule, le ramier caracoule  
et que la bécasse croule, que la perdrix cacabe, que la cigogne craquette  
et que si le corbeau croasse, la corneille corbine, et que le lapin glapit  
quand le lièvre vagit ?

Tu sais tout cela ? Bien.  
Mais sais-tu que l'alouette grisolle ? Tu ne le savais pas ?  
Et, peut-être, ne sais-tu pas davantage que le pivert picasse ?  
C'est excusable !  
Ou que le sanglier grommelle, que le chameau blatère.

Tu ne sais pas non plus (peut-être) que la huppe pupule.  
*(Et je ne sais pas non plus si on l'appelle en Limousin la pépue parce  
qu'elle pupule ou parce qu'elle fait son nid avec de la chose qui pue.  
Qu'importe ! Mais c'est joli : la huppe pupule !)*

Et encore, sais-tu que la souris, la petite souris grise...  
Devine ! La petite souris grise chicote ! Hé oui !  
Avoue qu'il serait dommage d'ignorer que la souris chicote  
et plus dommage encore de ne pas savoir, que le geai cajole  
ou que la mésange zinzinule ! Comme la fauvette d'ailleurs !